DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 23 juillet 2024

N°4

Élection des Adjoints au Maire

		Télétransmission Préfecture
Membres composant le Conseil Municipal	49	Nomenclature : 5.2
Membres en exercice	49	Numéro : 094-219400686- 20240725-DEL2407-4DE
Membres présents	36	
Membres excusés et représentés	11	Date réception : 25 juillet 2024
Membres absents non représentés	2	
Pour:	0	
Contre	0	
Abstention:	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Le 23 juillet 2024 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Madame Jacqueline VISACRDI, doyenne d'âge, au nombre de 36, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 17 juillet 2024 par Madame Carole DRAI, premier Maire-Adjoint.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Monsieur Téo FAURE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Etaient présents:

M. Pierre-Michel DELECROIX, Maire

M. Sylvain BERRIOS Mme Carole DRAI, Mme Laurence COULON, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, Mme Agnès CARPENTIER, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, Mme Jacqueline LAVAL, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, Mme Charlotte MARTIN, M. Alain MERIGOT, Mme Céline VERCELLONI, M. Téo FAURE, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

M. Germain ROESCH qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, M. Philippe CIPRIANO qui a donné pouvoir à Mme Agnès CARPENTIER, M. Jean-Marc BRETON qui a donné pouvoir à M. Claude SOUSSY, M. Pierre GUILLARD qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, M. Loïc KERMAGORET qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, M. Henri PETTENI qui a donné pouvoir à M. Adrien CAILLEREZ, M. Vincent PUIG qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI, Mme Lydia DE LISE qui a donné pouvoir à M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI qui a donné pouvoir à Mme Nadia GRONDIN.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le

Etaient absents non représentés :

Mme Hélène FEO, M. Laurent DUBOIS.



Nº 4

OBJET: Élection des Adjoints au Maire

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Notamment ses articles L.2122-1, L.2122-4, L. 2122-4-1, L.2122-5, L. 2122-5-1, L. 2122-6 et L. 2122-7-2,

VU la délibération n°3 du 23 juillet 2024 portant fixation du nombre d'Adjoints au Maire,

CONSIDERANT QUE:

Il doit être procédé à l'élection des 14 Adjoints au Maire, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Conformément à l'article L2122-7-2 du CGCT, sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Il est rappelé que les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner, et être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Conformément aux modalités de vote de l'élection des Adjoints au Maire, après un délai de 5 minutes laissés aux candidats pour le dépôt des listes, le Maire informe le Conseil municipal du nombre d'Adjoints et de la composition de(s) la liste(s) déposée(s), à savoir :

Liste « Saint-Maur ! Au cœur de nos	choix »	
Carole DRAI	Philippe CIPRIANO	
Germain ROESCH	Dominique SOULIS	
Laurence COULON	Gilles CHERIER	
Julien KOCHER	Agnès CARPENTIER	
Yasmine CAMARA	Jacqueline VISCARDI	
Cédric LAUNAY	Adrien CAILLEREZ	
Hélène LERAITRE	Pascale MOORTGAT	

Le Maire propose ensuite de procéder à l'élection des Adjoints au Maire.

Chaque conseiller municipal indique sur son bulletin de vote le nom de la liste pour laquelle il vote, suivi des noms composant cette liste, dans l'ordre où ils sont indiqués.

Le scrutin est déclaré ouvert et chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne.

Il a été procédé au dépouillement par Madame Charlotte MARTIN et Téo FAURE,



N° 4

OBJET : Élection des Adjoints au Maire Résultats du vote : 1er tour de scrutin

Résultats du vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **47** Nombre de bulletins déclarés blancs ou nuls : **9**

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 19

ONT obtenu:

Liste présentée par Monsieur Pierre Michel DELECROIX
« SAINT-MAUR ! AU CŒUR DE NOS CHOIX » : 38 voix

Le Conseil municipal,

Proclame les Adjoints au Maire candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Pierre-Michel DELECROIX.

Dit qu'ils sont immédiatement installés dans leur fonction.

Dit que les Adjoints au Maire prennent rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent cidessous :

1er Adjoint	Madame Carole DRAI
2ème Adjoint	Monsieur Germain ROESCH
3ème Adjoint	Madame Laurence COULON
4ème Adjoint	Monsieur Julien KOCHER.
5ème Adjoint	Madame Yasmine CAMARA
6ème Adjoint	Monsieur Cédric LAUNAY
7ème Adjoint	Madame Hélène LERAITRE
8ème Adjoint	Monsieur Philippe CIPRIANO
9ème Adjoint	Madame Dominique SOULIS
10ème Adjoint	Monsieur Gilles CHERIER
11ème Adjoint	Madame Agnès CARPENTIER
12ème Adjoint	Madame Jacqueline VISCARDI
13ème Adjoint	Monsieur Adrien CAILLEREZ
14ème Adjoint	Madame Pascale MOORTGAT

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 23 juillet 2024, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.



N° 4 OBJET : Élection des Adjoints au Maire

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire Compte tenu de la réception en Préfecture

Le 25 juillet 2024 et de la publication electronique le

Le Directeur Genéral des Services

Le secrétaire de séance

LE MAIRE,

Téo FAURE

Pierre-Michel DELECROIX

Frédéric ERZEN

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 77008 Melun Cedex Téléphone : 01 60 56 66 30 Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (https://citoyens.telerecours.fr),dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

